

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2023 et le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

Etaient présents :

Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, M. TAUPIN Jacques

Procurations :

Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé :

M. AMIOT Yannick

Absente : Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
10/03/2023

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Date d'affichage
10/03/2023

réf : 01/23

Vote : à l'unanimité

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

22/03/23

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

22/03/23

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites audit compte sont régulières et bien justifiées.

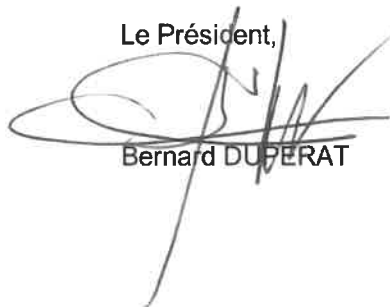
- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 21 mars 2023

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop and a long horizontal stroke extending to the right.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an 2023 et le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

Etaient présents :

Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, M. TAUPIN Jacques

Assiste également :

M. DUPERAT Bernard

Procurations :

Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé :

M. AMIOT Yannick

Absente : Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
10/03/2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Date d'affichage
10/03/2023

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le receveur municipal, l'assemblée délibérante désigne un Président spécifique pour animer la séance de vote du compte administratif 2022.

réf : 02/23

Mme Bettina DA COSTA est désignée comme Présidente spécifique.

Vote : à l'unanimité

Section de fonctionnement :

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

22/03/23

1- les dépenses s'élèvent à 10692.11 €

2- les recettes s'élèvent à 9782.22 €

3- soit un déficit de : (résultat exercice 2022) : - 909.89 €

4- auquel on rajoute le résultat de l'exercice 2021 : 4480.06 €

5- soit une situation nette au 31/12/22 : 3570.17 €

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

22/03/23

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le compte administratif 2022 tel que présenté.

Monsieur DUPERAT, Président, se retire.

Madame DA COSTA fait procéder au vote du compte administratif 2022.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 21 mars 2023

Le Président spécifique,

Le secrétaire de séance


Bettina DA COSTA

Alexandre DENIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/03/2023

L'an 2023 et le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, M. TAUPIN Jacques

Procurations :

Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé :

M. AMIOT Yannick

Absente : Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
10/03/2023

Date d'affichage
10/03/2023

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2022 de la section de fonctionnement du budget du C.C.A.S., soit 3570.17 €, le conseil d'administration décide d'affecter la totalité de ce résultat à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2023.

réf : 03/23

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

22/03/23

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES

Transmis le

22/03/23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 21 mars 2023

Le Président

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2023 et le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

Etaient présents :

Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, M. TAUPIN Jacques

Procurations :

Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé :

M. AMIOT Yannick

Absente : Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
10/03/2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Date d'affichage
10/03/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 aux membres du conseil d'administration :

Section de fonctionnement : 14 754 €, équilibré en dépenses et en recettes.

réf : 04/23

Vote : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget primitif 2023 du C.C.A.S.

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

22/03/23

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

22/03/23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 21 mars 2023

Le Président,

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an 2023 et le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

Etaients présents :

Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, M. TAUPIN Jacques

Procurations :

Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé :

M. AMIOT Yannick

Absente : Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
10/03/2023

Date d'affichage
10/03/2023

BANQUE ALIMENTAIRE

Monsieur le Président propose de reconduire la banque alimentaire pour les personnes de la Commune, sous réserve d'un dossier fait auprès de l'assistante sociale.

réf : 05/23

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte cette reconduction.

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

22/03/23

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

22/03/23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 21 mars 2023

Le Président

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an 2023 et le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

Etaient présents :

Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, M. TAUPIN Jacques

Procurations :

Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé :

M. AMIOT Yannick

Absente : Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
10/03/2023

Date d'affichage
10/03/2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ALIMENTAIRE AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE DU CHER

réf : 06/23

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

22/03/23

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

22/03/23

Par délibération n°14/2010, le conseil d'administration, dans sa séance du 30 septembre 2010, avait autorisé le Président à signer la convention de partenariat alimentaire avec la Banque Alimentaire du Cher selon les tarifs définis pour l'année 2010. Les tarifs ont évolué depuis.

Pour 2023, la Vice-Présidente informe que le montant de la participation de solidarité est identique à celui de 2022, soit 0.23 euros le kilo.

La cotisation annuelle s'élève à 26 euros en 2023.

La Banque Alimentaire du Cher continue d'acheter du lait pour faire face à une insuffisance de stock mais le montant n'est pas connu à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte ces dispositions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

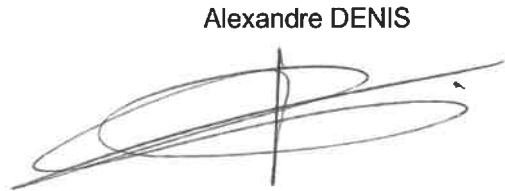
Fait à Marmagne, le 21 mars 2023

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards.

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'A' shape with a vertical line through it and a horizontal line at the top.

Alexandre DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2023 et le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

Etaient présents :

Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, M. TAUPIN Jacques

Procurations :

Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé :

M. AMIOT Yannick

Absente : Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
10/03/2023

TELEPRESENCE 18

Date d'affichage
10/03/2023

L'association Présence 18 a mis en place un système de Téléprésence pour les personnes seules ou isolées. Ce dispositif permet de prévenir à distance, 24h/24, un réseau d'assistance. Plusieurs personnes y ont déjà recours sur la Commune.

réf : 07/23

Vote : à l'unanimité

Pour 2023, le tarif de l'abonnement mensuel est identique à celui de 2022, à savoir : 24 € par mois.

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

22/03/23

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES

Transmis le

22/03/23

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration s'engage à participer :
- aux frais d'installation de ce dispositif, pour l'année 2023 pour toute personne qui en fera la demande selon les conditions suivantes : à hauteur de 39 € par personne et dans la limite de 6 personnes
- et sous condition de ressources, à l'abonnement du 1er trimestre pour un montant de 72€ par personne (soit 24 € par mois d'abonnement) dans la limite de 4 personnes.

Les dépenses sont imputées à l'article 6568 du budget primitif 2023.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 21 mars 2023

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards.

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

A handwritten signature in black ink, featuring a large horizontal loop with a vertical stroke crossing it.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/03/2023

L'an 2023 et le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, M. TAUPIN Jacques

Procurations :

Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé :

M. AMIOT Yannick

Absente : Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
10/03/2023

AIDE AU TRANSPORT / CARTES DE BUS

Date d'affichage
10/03/2023

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration qu'Agglobus propose désormais la gratuité des transports sous certaines conditions.

réf : 08/23

Ainsi, il est proposé au conseil d'administration de ne pas reconduire l'aide au transport.

Vote : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de ne pas reconduire l'aide au transport pour le budget primitif 2023.

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

22/03/23

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

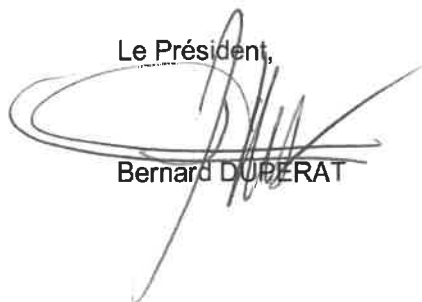
22/03/23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 21 mars 2023

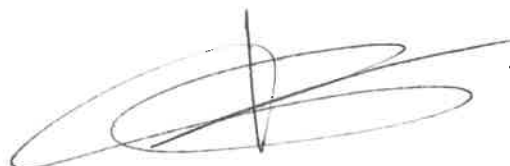
Le Président,

Bernard DUPÉRAT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and several vertical strokes on the right, crossing the loop.

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

A handwritten signature in black ink, featuring a large, horizontal loop on the left and a vertical stroke on the right that crosses the loop.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/03/2023

L'an 2023 et le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaiet présents :

Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, M. TAUPIN Jacques

Procurations :

Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé :

M. AMIOT Yannick

Absente : Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
10/03/2023

AIDE POUR PERMIS DE CONDUIRE

Date d'affichage
10/03/2023

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration de ne pas reconduire l'aide pour le permis de conduire, celle-ci n'étant pas sollicitée par les bénéficiaires du CCAS.

réf : 09/23

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de ne pas reconduire l'aide pour le permis de conduire pour le budget primitif 2023.

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

22/03/23

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

22/03/23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 21 mars 2023

Le Président,



Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/03/2023

L'an 2023 et le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, M. TAUPIN Jacques

Procurations :

Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé :

M. AMIOT Yannick

Absente : Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
10/03/2023

AIDE AU CHAUFFAGE

Date d'affichage
10/03/2023

Madame la Vice-Présidente propose de poursuivre l'aide au chauffage pour les personnes âgées de plus de 70 ans qui en feraient la demande.

réf : 10/23

Les critères retenus pour bénéficier de l'aide sont les suivants :

Vote : à l'unanimité

- le revenu ne doit pas dépasser 953.45 € pour une personne seule et 1480.24 € pour un couple.

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte :

22/03/23

- de reconduire cette aide pour l'année 2023 en retenant les critères proposés
- de fixer à 260 € par foyer le montant de l'aide allouée dans la limite de 3 foyers

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Les dépenses sont imputées à l'article 6568 du budget primitif 2023.

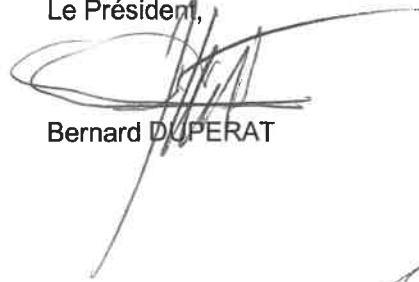
Transmis le

22/03/23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 21 mars 2023

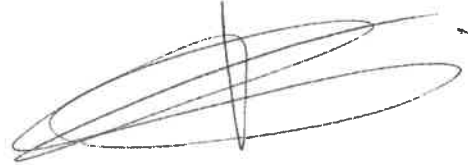
Le Président,



Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/03/2023

L'an 2023 et le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, M. TAUPIN Jacques

Procurations :

Mme TALLON Marie Claude donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé :

M. AMIOT Yannick

Absente : Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation

10/03/2023

AIDES EXCEPTIONNELLES

Date d'affichage

10/03/2023

Madame la Vice-Présidente explique ne pas avoir de demandes d'aides exceptionnelles à présenter au cours de cette séance.

réf : 11/23

Il est proposé au conseil d'administration d'allouer une enveloppe de 800 € pour couvrir les demandes d'aides qui seraient présentées au cours de l'année 2023.

Vote : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte cette disposition.

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

Les dépenses sont imputées à l'article 6568 du budget primitif 2023.

22/03/23

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

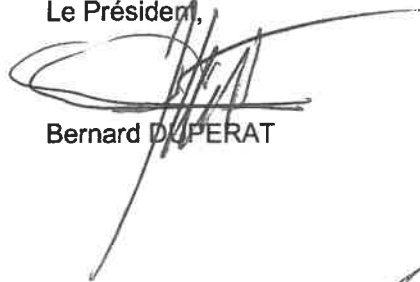
Transmis le

22/03/23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 21 mars 2023

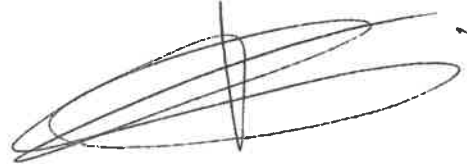
Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards.

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

A handwritten signature in black ink, featuring a large, horizontal oval shape with a vertical line crossing it, and a long horizontal stroke extending to the right.